

**TARIF A - GRATUITÉ**

- > Associations fontenaisiennes dans le cadre de réunions ou d'assemblées générales sans repas à la Maison des Associations F.-Bloch (associations de moins de 80 adhérents) ou dans une salle des fêtes (association de plus de 80 adhérents)
- > Manifestations humanitaires, caritatives ou en partenariat avec la Ville (sauf commerciales)
- > Réunions publiques à caractère politique ou syndical organisées par chaque union locale
- > Arbres, goûters de Noël ou galette des rois des associations fontenaisiennes
- > Fêtes de Noël et fêtes d'école de fin d'année des associations de parents d'élèves des écoles fontenaisiennes
- > Agents titulaires et stagiaires de la Ville, du C.C.A.S. et des services mutualisés, en activité, à raison d'une journée par an et par agent. La réservation est incessible. Au-delà, les tarifs D ou E s'appliqueront (selon si l'agent est fontenaisien ou non fontenaisien)

Tarif Horaire	Tarif E		Tarif D		Tarif C		Tarif B
	- Particuliers non fontenaisiens, - associations et écoles non fontenaisiennes, - Administrations, collectivités territoriales, Etablissements publics et hospitaliers, - Collèges, Lycées, - CE, entreprises (sans recettes commerciales)	Fête de Noël ou Nouvel An  Forfait réservation 2 jours (24 au 25/12 et 31/12 au 01/01)	Particuliers fontenaisiens	Fête de Noël ou Nouvel An  Forfait réservation 2 jours (24 au 25/12 et 31/12 au 01/01)	Associations fontenaisiennes organisant des lotos, concours, salons, théâtres, conférences avec droits d'entrée, vide-greniers, réveillons, dîners dansants, spectacles avec droits d'entrée, autres manifestations AVEC RECETTES Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée et ses communes membres	Fête de Noël ou Nouvel An  Forfait réservation 2 jours (24 au 25/12 et 31/12 au 01/01)	- Associations fontenaisiennes : réunions et assemblées générales SANS REPAS dans une salle des fêtes (associations de moins de 80 adhérents) - Associations fontenaisiennes : réunions et assemblées générales AVEC REPAS, conférences sans droit d'entrée ou autres manifestations SANS RECETTES - APE ou APEL des écoles fontenaisiennes organisant des manifestations AVEC RECETTES dans le cadre de leur activité principale statutaire

**SALLES DES FÊTES**

O P S	68,00 €	525 €	788 €	315 €	473 €	210 €	315 €	105 €
Sono OPS	53,00 €							
ST MEDARD, CHARZAIS, JEAN JAURES	32,00 €	252 €	378 €	152 €	228 €	100 €	149 €	53 €
CERCLE ST MEDARD	16,00 €	116 €		68 €		47 €		26 €

**SALLES DE RÉUNIONS non réservables par les particuliers**

Maison des Associations Francis-Bloch salles 0.1 et 1.1	21,00 €							32,00 €
Maison des Associations Francis-Bloch salles 0.3, 0.4, 1.3, 1.5 bureaux	16,00 €							26,00 €
GRISSAIS	21,00 €					63,00 €		30,00 €
ESPACE FRANCOIS VIETE Parking	21,00 €							

**ÉTATS DES LIEUX ENTRANT ET SORTANT**

**PÉNALTÉS DE RETARD**

	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Pénalité de retard (au-delà de 10 minutes d'attente)		16
OPS	8h15	7h30	7h30	7h30	Pénalité : Nettoyage des salles Evacuation des déchets Utilisation abusive de la carte d'accès aux conteneurs enterrés pour le tri des déchets	Salles : St-Médard-des-Prés, Jean Jaurès, Charzais, Cercle de St-Médard	152
JEAN JAURES	11h00	8h15	8h15	8h15			Salle des OPS
CHARZAIS	11h30	8h45	8h45	8h45			
ST MEDARD	9h30	9h30	9h30	9h30	Pénalité : perte de clés, badges de salles et badges d'accès aux conteneurs enterrés pour tri des déchets		37
CERCLE	10h	10h	10h	10h	Pénalité : Matériel endommagé et ou manquant (tables, chaises, sono...)		74
					Pénalité : Nettoyage minibus		32

Concernant les jours fériés : les états des lieux se feront la veille et le lendemain du jour férié